



Licence professionnelle Environnement et construction

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Environnement et construction. 2011, Université de La Rochelle. hceres-02027731

HAL Id: hceres-02027731

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027731>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : POITIERS

Établissement : Université de la Rochelle

Demande n° S3LP120002245

Dénomination nationale : Génie civil et construction

Spécialité : Environnement et construction

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette spécialité est de former des cadres intermédiaires capables de participer à l'élaboration et au suivi des aspects environnementaux des projets de construction. Les métiers visés sont : coordonnateur de travaux, animateur qualité-sécurité-hygiène-environnement, projeteur en bureau d'études, chargé d'études énergétiques, technicien supérieur en éco-construction.

Cette formation, ouverte en 2000, est portée par le département « Génie civil » de l'IUT de la Rochelle. Elle complète l'offre de formation « Génie civil » de l'Université de la Rochelle aux côtés d'un DUT « Génie civil », d'une licence générale « Génie civil, mécanique et génie des procédés », de masters « Sciences pour l'ingénieur » et de quatre autres licences professionnelles (Bâtiments bois, basse consommation et passifs ; Réhabilitation énergétique du patrimoine bâti...). Le dossier ne positionne pas la spécialité dans le contexte régional et national.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits		18
Taux de réussite		97 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2		3 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)		96 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels		42 %
Pourcentage de diplômés en emploi	enquêtes internes à 6 mois	80 % - 100 %
	enquêtes nationales	73 % - 93 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette spécialité répond aux enjeux actuels du développement durable et du Grenelle de l'environnement. Elle s'inscrit donc dans un champ professionnel en plein développement et participe à l'affichage « qualité environnementale » de la région. La formation répond à certains critères de performance et de fonctionnement d'une licence professionnelle mais le dossier ne fournit pas tous les éléments nécessaires à l'appréciation complète des indicateurs.

Cette licence professionnelle semble attractive avec un taux de pression (candidatures/capacité d'accueil) supérieur à dix, mais ce dernier ne permet pas d'obtenir des effectifs réguliers (passant de 14 à 24 étudiants), et de recruter des étudiants issus de licences malgré la mise en place de modules de mise à niveau.

L'insertion professionnelle est satisfaisante, avec un pourcentage moyen de diplômés en emploi, voisin de 84 % et une durée moyenne de recherche d'emploi inférieure à trois mois. Les postes occupés sont en adéquation avec le contenu de la formation. Les enquêtes internes de ces trois dernières années montrent une légère tendance à la poursuite d'études. Il faut prendre garde à ce que cette dérive ne se poursuive pas.

Les partenariats professionnels sont non institutionnels, apparemment basés sur un réseau important et fidèle. Le dossier ne permet pas d'apprécier la nature, le nombre et la diversité de ces partenariats. L'implication professionnelle s'opère à travers des enseignements (à hauteur de 42 % du volume horaire total), à travers les stages et projets tuteurés.

Un conseil de perfectionnement se réunit chaque année après le jury de délivrance du diplôme ; la composition et les réflexions abordées ne sont pas fournies dans le dossier. Depuis dix ans d'existence, à travers la lecture du rapport d'évaluation, la spécialité ne semble pas avoir évolué, alors que la thématique continue de se développer et de prendre une place de plus en plus importante dans la société.

L'auto-évaluation a été réalisée au niveau des équipes pédagogiques et de la commission des formations, sous mandat du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Elle ne fournit pas de précisions complémentaires et d'éléments de remédiation.

- Points forts :
 - Une thématique porteuse en matière d'emploi et d'enjeux de sociétés.
 - La bonne insertion professionnelle.
 - Le fort taux de réussite.

- Points faibles :
 - La spécialité n'a pas évolué depuis dix ans.
 - Peu d'inscrits issus de 2^{ème} année de licences (L2).
 - Des effectifs non constants.
 - Les contrats de professionnalisation n'existent pas.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il est vivement recommandé de s'adapter plus étroitement à l'évolution des problématiques environnementales en développant le conseil de perfectionnement, en adhérant à des réseaux nationaux et en se confrontant à d'autres formations similaires sur d'autres sites.

Il faut veiller à la complémentarité de l'offre de formation, en mettant en place des passerelles avec les parcours de licences générales de manière à recruter un public issu de L2.

Il conviendrait d'étoffer les différents points abordés dans le dossier d'évaluation, en particulier celui des partenariats. Ces derniers ne semblent pas formalisés. Pour maintenir une certaine qualité de la formation et sa pérennité, il est recommandé d'impliquer davantage les professionnels et les branches professionnelles à travers des conventions et d'ouvrir la spécialité à l'alternance.